

**Le comité exécutif a adopté les résolutions suivantes :**

**Location de véhicules hybrides/électriques**

ATTENDU QUE l'un des objectifs du plan stratégique 2012-2017 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est la promotion d'environnements sains et sécuritaires;

ATTENDU QUE le plan stratégique 2012-2017 établit également une orientation axée sur le leadership et l'innovation;

ATTENDU QUE certains membres du personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doivent utiliser un véhicule pour s'acquitter de leurs fonctions;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite réduire les coûts de fonctionnement liés aux frais de déplacement;

ATTENDU la stratégie d'électrification des transports 2013-2017 du gouvernement du Québec en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a rendu le Centre de gestion de l'équipement roulant accessible à tous les autres bureaux gouvernementaux;

ATTENDU QUE selon la présentation du directeur du Service des ressources matérielles, cette initiative permettrait de réaliser des économies annuelles de 6 000 \$;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles recommande que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier loue trois voitures hybrides/électriques au coût de 22 993,35 \$, taxes en sus (26 436,61 \$, toutes taxes comprises).

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Steve Mitchell que, sur recommandation de la Direction générale, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la location de trois voitures hybrides/électriques (Chevrolet Volt) pour une période de six ans au coût de 137 960,08 \$, taxes en sus (158 619,60 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit mandaté de superviser tous les aspects de ce projet.

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

<b>VOIX POUR :</b>	<b>Steve Bletas, Nick Milas, Steve Mitchell, Edward Turchyniak</b>
<b>VOIX CONTRE :</b>	<b>Robert Dixon</b>

**Organisation scolaire et transport**

***Recommandation au conseil – Remboursement des cartes d'autobus de la STL :***

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier recommande que la proposition de maintenir le statu quo (50/50) quant au remboursement aux parents du coût de la carte d'autobus de la Société de transport de Laval (STL) soit présentée au conseil des commissaires lors de sa séance du 21 mai 2014.

**Adopté à l'unanimité**

## ***Ententes de transport entre commissions scolaires pour 2014-2015 :***

### **Commission scolaire des Laurentides**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit voir à l'organisation des services de transport scolaire pour toutes les écoles qui relèvent de sa compétence;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides transporte des élèves jusqu'à l'Académie Sainte-Agathe et l'école primaire Arundel;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides reçoit une allocation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour payer le coût du transport de ces élèves;

ATTENDU QUE l'allocation ne comprend pas les taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Nick Milas que, sur recommandation du comité consultatif de transport et du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente intervenue avec la Commission scolaire des Laurentides pour le transport des élèves qui fréquenteront l'Académie Sainte-Agathe et l'école primaire Arundel durant l'année scolaire 2014-2015 et lui verse la somme de 22 764,41 \$ pour payer les taxes nettes.

**Adopté à l'unanimité**

### **Commission scolaire des Samares**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit voir à l'organisation des services de transport d'écoliers pour toutes les écoles qui relèvent de sa compétence;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Samares transporte des élèves jusqu'à l'école primaire Joliette et l'école secondaire Joliette;

ATTENDU QUE l'allocation versée à la Commission scolaire des Samares par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) comprend le coût du transport d'au plus 195 élèves;

ATTENDU QUE des frais seront exigés pour tout élève supplémentaire selon le coût moyen par élève qui a été établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Nick Milas que, sur recommandation du comité consultatif de transport et du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente intervenue avec la Commission scolaire des Samares pour le transport d'élèves qui fréquenteront l'école primaire Joliette et l'école secondaire Joliette durant l'année scolaire 2014-2015, sans frais additionnels pour les premiers 195 élèves.

ET QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier paie le coût moyen par élève reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour les élèves supplémentaires.

**Adopté à l'unanimité**

### **Commission scolaire Western Québec**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit voir à l'organisation des services de transport pour toutes les écoles qui relèvent de sa compétence;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et la Commission scolaire Western Québec ont conclu une entente pour la scolarisation d'élèves de la Commission scolaire Western Québec à l'école secondaire régionale Laurentian;

ATTENDU QUE l'autobus qui transporte des élèves de la Commission scolaire Western Québec transporte également des élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le coût du transport est établi au prorata du nombre d'élèves de chaque commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité consultatif de transport et du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente intervenue avec la Commission scolaire Western Québec pour le transport d'élèves qui fréquenteront l'école secondaire régionale Laurentian durant l'année scolaire 2014-2015, au coût de 33 454,62 \$ taxes en sus (38 464,44 \$ toutes taxes comprises).

**Adopté à l'unanimité**

### **Ressources humaines**

#### ***Abolition de postes – Personnel de soutien manuel***

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Roberto Bomba que, sur recommandation du comité des ressources humaines et en vertu de la clause 7-3.08 de la convention collective du personnel de soutien manuel (CSN-S18), le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier abolisse les postes suivants en date du 2014-06-30 :

<b>Classification</b>	<b>Lieu de travail</b>	<b>Pourcentage</b>
Ouvrier d'entretien, classe II	École primaire Saint-Paul/Annexe Saint-Paul	100 %
Ouvrier d'entretien, classe II	École primaire Twin Oaks	67,74 %
Concierge, classe II	École alternative Phoenix	77,41 %
Concierge, classe II	École primaire Arundel	77,41 %
Concierge, classe II	École primaire Sainte-Adèle	77,41 %
Concierge, classe II	Centre administratif	51,61 %

**Adopté à l'unanimité**

#### ***Création de postes – Personnel de soutien manuel :***

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel de soutien manuel a été consulté sur les répercussions des modifications apportées aux exigences particulières des écoles et des centres;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Merle Parkinson que, sur recommandation du comité consultatif des ressources humaines et du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la création des postes suivants en date du 2014-07-01 :

<b>Classification</b>	<b>Lieu de travail</b>	<b>Pourcentage</b>
Ouvrier d'entretien, classe II	École primaire Saint-Paul/Annexe Saint-Paul	74,19 %
Ouvrier d'entretien, classe II	École primaire Twin Oaks	100 %
Ouvrier d'entretien, classe II	3200 Souvenir (école secondaire de Laval)	100 %
Ouvrier d'entretien, classe II	Académie Sainte-Agathe	38,71 %
Concierge, classe II	École alternative Phoenix	74,19 %
Concierge, classe II	École primaire Arundel	74,19 %
Concierge, classe II	École primaire Sainte-Adèle	74,19 %
Concierge, classe II	Centre administratif	100 %

**Adopté à l'unanimité**

#### ***Plan d'effectifs 2013-2014 du personnel de soutien manuel :***

ATTENDU QUE le Syndicat du personnel de soutien manuel a été consulté sur les modifications apportées aux exigences particulières des écoles et des centres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité consultatif des ressources humaines et du comité administratif, et conformément à la clause 7-3.07 de la convention collective du personnel de soutien manuel (CSN-S18), le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le plan d'effectif du personnel de soutien manuel pour 2014-2015 compris au document n° SWLSB-2014/05/12-HR-001.

**Adopté à l'unanimité**

### **Abolition de postes – Personnel de soutien administratif :**

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel de soutien administratif a été consulté sur les répercussions des modifications apportées aux exigences particulières des écoles et des centres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Steve Mitchell que, sur recommandation du comité consultatif des ressources humaines et du comité administratif, et en vertu de l'article 7-3.06 de la convention collective du personnel de soutien, Section locale 577, affilié à la FTQ, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier abolisse les postes suivants en date du 2014-06-30:

<b>Classification</b>	<b>Lieu de travail</b>	<b>Pourcentage</b>
Secrétaire d'école	École alternative Phoenix	71 %

**Adopté à l'unanimité**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Steve Mitchell que, sur recommandation du comité consultatif des ressources humaines et du comité administratif, et en vertu de l'article 7-3.06 de la convention collective du personnel de soutien, Section locale 577, affilié à la FTQ, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier abolisse les postes suivants en date du 2014-06-30:

<b>Classification</b>	<b>Lieu de travail</b>	<b>Pourcentage</b>
Technicienne en administration	Éducation des adultes et formation générale	100 %
Technicienne en administration	Direction générale	100 %
Secrétaire de gestion	Direction générale	100 %
Secrétaire de gestion	Ressources financières	100 %
Secrétaire	CDC-Vimont	100 %
Secrétaire	Services éducatifs	100 %

**Adopté à l'unanimité**

### **Création de postes – Personnel de soutien administratif**

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel de soutien administratif a été consulté sur les répercussions des modifications apportées aux exigences particulières des écoles et des centres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Steve Mitchell que, sur recommandation du comité consultatif des ressources humaines et du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier crée les postes suivants en date du 2014-07-01 :

<b>Classification</b>	<b>Lieu de travail</b>	<b>Pourcentage</b>
Secrétaire d'école	École alternative Phoenix	100 %
Secrétaire	École primaire Joliette	29 %
Agent de bureau, classe I	Direction générale	100 %

**Adopté à l'unanimité**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Steve Mitchell que, sur recommandation du comité consultatif des ressources humaines et du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier crée les postes suivants en date du 2014-07-01 :

<b>Classification</b>	<b>Lieu de travail</b>	<b>Pourcentage</b>
Technicienne en administration	Direction générale	100 %
Technicienne en administration	CDC Pont-Viau	100 %
Secrétaire de gestion	Services éducatifs	100 %
Secrétaire de gestion	Ressources financières et services complémentaires	100 %

**Adopté à l'unanimité**

## **Abolition de postes – Personnel professionnel**

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel professionnel de l'éducation a été consulté sur les répercussions des modifications apportées aux exigences particulières des écoles et des centres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité consultatif des ressources humaines et du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier abolisse le poste suivant en date du 2014-08-08 :

<b>Classification</b>	<b>Lieu de travail</b>	<b>Pourcentage</b>
Conseillère pédagogique	Éducation des adultes et formation professionnelle	100 %

**Adopté à l'unanimité**

## **Création de postes – Personnel professionnel**

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel professionnel de l'éducation a été consulté sur les répercussions des modifications apportées aux exigences particulières des écoles et des centres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité consultatif des ressources humaines et du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier crée le poste suivant en date du 2014-08-09 :

<b>Classification</b>	<b>Lieu de travail</b>	<b>Pourcentage</b>
Conseiller d'orientation	Éducation des adultes et formation professionnelle	100 %

**Adopté à l'unanimité**

## **Recommandations au conseil**

### **Règlement : Jour, heure et lieu des séances du conseil pour 2014-2015**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Nick Milas que le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier recommande que le règlement n° BL2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2014-2015 soit présenté au conseil des commissaires à sa séance du 21 mai 2014.

**Adopté à l'unanimité**

### **Règlement : Jour, heure et lieu des séances du comité exécutif pour 2014-2015**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Roberto Bomba que le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier recommande que le règlement n° BL2008-CA-55 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2014-2015 soit présenté au conseil des commissaires à sa séance du 21 mai 2014.

**Adopté à l'unanimité**

## **Modification d'une procédure – Comités administratif et pédagogique**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-130925-CA-0018 approuvant la procédure n° P2013-CA-08 : Comités administratif et pédagogique;

ATTENDU QUE conformément au processus de planification pour l'année scolaire 2014-2015, le calendrier des réunions doit être établi;

ATTENDU QUE, par la même occasion, la procédure a été actualisée pour la rendre conforme au système;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Steve Mitchell que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier recommande que la mise à jour de la procédure n° P2013-CA-08 : Comités administratif et pédagogique soit présentée au conseil des commissaires à sa séance du 21 mai 2014.

**Adopté à l'unanimité**

### **Ressources matérielles**

#### ***Engagement d'un entrepreneur – Réfection des surfaces asphaltées à Laurentia :***

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-130626-MR-0192 approuvant les projets d'investissement devant être réalisés en priorité dans les écoles et les centres en 2013-2014, dont l'asphaltage de la cour d'école et du débarcadère à l'école primaire Laurentia;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a adopté la Mesure 50621 visant à financer des travaux de réparation et de réfection dans les bâtiments des commissions scolaires;

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à un appel d'offres public ont été ouvertes le 2014-05-09;

ATTENDU QUE le professionnel du projet a analysé les soumissions reçues pour vérifier la conformité aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles recommande que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Steve Mitchell que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour l'asphaltage de la cour d'école et du débarcadère à l'école primaire Laurentia à **Asphalte Desjardins inc.** au coût total de 80 643,31 \$, taxes en sus (92 719,55 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adopté à l'unanimité**